

Lundi 13 Septembre 2018

Email de M^r ROSSELL concernant une demande de modification du règlement dans les terrains en pente.

Courrier de M^r et M^me PEOTTI remis à l'accueil de la mairie concernant le Domaine de Bellevue.

M^r et M^me MALOTTI

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon opinion par rapport à l'intention du préfet des AM d'accorder un permis de construire d'une centaine de logements au DOMAINE DE BELLEVUE.

Je m'oppose à ce projet tel qu'il est envisagé.

L'Aménageur "Les Nouveaux Constructeurs" a réalisé par le passé dans ce Domaine un très mauvais ouvrage quant à la qualité de ses réalisations et à sa défaillance sur le plan de la gestion des infrastructures du Domaine : Hydrologie, bassin de rétention...

Je tiens à m'exprimer clairement contre ces constructions et vous demande donc d'émettre un avis défavorable à ce projet.

En effet,

1- Les inondations : je tiens à rappeler que les inondations d'octobre 2015 ont causé 8 morts et 5 manqués. Des immeubles du domaine de Bellevue (lotion Croix des Fées) ainsi que les immeubles de l'avenue Janssen Passero ont été submersibles aux écoulements des eaux de collinaire déjà fortement bâti. Le bassin de rétention n'a jamais été terminé pour l'aménagement et le projet est d'ores et déjà sur-dimensionné.

2- La stabilité des terrains : Le terrain des collinaires est friable et sujet

à de nombreux éboulements, chutes d'arbres et glissements de terrains.

Il reste sensible aux phénomènes météorologiques.

En 2015 une partie de notre terrain (existence ALIEN) s'est effondrée face à la violence des écoulements des eaux de pluie, l'entrepreneur n'ayant jamais terminé la conduite des EF.

Des parties de la chaussée (Bld de Bellevue) sont effondrées et dégradées par le ruissellement. Elle présente de nombreuses ornières qui permettent à l'eau de s'infiltrer dans le corps de la chaussée.

Les trottoirs des Bld de Bellevue ont des fissures importantes dues aux ruissellements qui favorisent l'instabilité des talus.

Les talus instables provoquent régulièrement des éboulements à proximité des immeubles et sur la chaussée.

Enfin la configuration des pentes et la « bunkérisation » des Domaines de Bellevue représentent un véritable danger pour les populations du site.

3- Protection de l'environnement : Ce projet de construction

n'est pas en cohérence avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui a pour objectif de sauvegarder les espaces collinaires de toute densification excessive.

Les terrains alloués pour le futur projet de construction de logements sont la seule espèce végétale naturelle dans cette partie des collinaires déjà fortement densifiée. Il semble urgent de réviser les conditions d'urbanisation.